

# PROGRAMME DE MENTORAT AU SECONDAIRE

Centre  
de services scolaire  
des Trois-Lacs

Québec



## Offert aux enseignants en début de carrière

Dans le cadre de l'implantation du plan d'accueil, d'intégration et d'insertion professionnelle du CSSTL, nous sommes à la recherche d'enseignants en début de carrière (mentorés) qui souhaiteraient être accompagnés dans leur développement professionnel par un enseignant expérimenté (mentor). Le programme de mentorat vise à soutenir le développement professionnel de l'enseignant et non à évaluer sa prestation de travail. Il se distingue ainsi de la démarche d'appréciation du rendement assumée par la direction d'école.

### Profil du mentoré

Un enseignant à contrat ou en poste qui a moins de 5 ans de pratique (priorité aux enseignants légalement qualifiés) et qui :

- A la volonté de s'engager dans son développement professionnel, en étant accompagné par un mentor;
- A la volonté de s'engager dans le programme de mentorat pour un maximum de deux ans;
- Reconnaît être le premier responsable de la réussite de son insertion professionnelle;
- Est ouvert à reconsidérer certaines idées, stratégies ou méthodes;
- A un souci de l'éthique professionnelle, notamment au regard du respect de la confidentialité;
- Est disponible.

### Rôles du mentoré

- Participer aux rencontres avec son mentor;
- Préciser ses préoccupations et ses attentes;
- Échanger avec son mentor sur ses réussites et ses difficultés ainsi que sur les moyens pour les surmonter;
- Développer des comportements éthiques et professionnels;
- Respecter son engagement;
- Adopter une posture adéquate au regard de l'éthique professionnelle, notamment au regard du respect de la confidentialité.

## Déroulement et modalités

- Durée maximale de deux ans;
- À la rentrée scolaire, jumelage avec un mentor à partir du 23 septembre;
- Prévoir un délai de jumelage avec un mentor d'environ 2 semaines par la suite.
- Libérations pour rencontres annuelles de réseautage avec d'autres mentorés;
- 12 périodes de libération réparties sur 2 ans pour les rencontres mentor/mentoré;
- Une compensation annuelle de 20 heures est reconnue dans les autres tâches professionnelles, à même les 90 heures assignées par la direction.

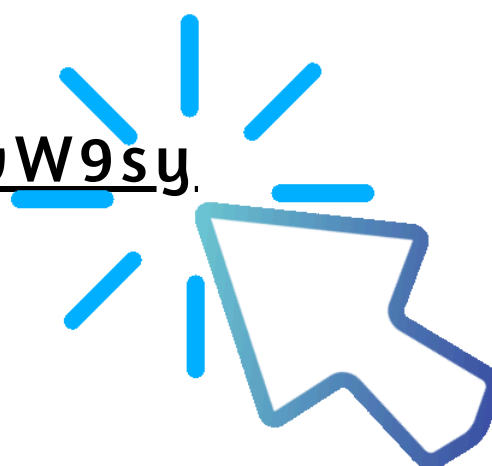
## Pour en savoir plus

Pour des exemples concrets de ce qu'une relation mentorale peut vous apporter ? Scannez le code QR ci-dessous afin de visionner les témoignages de mentorés!



## Pour s'inscrire

- Prendre connaissance du programme de mentorat, du profil des mentorés ainsi que de ses rôles et responsabilités ;
- Remplir la fiche d'inscription. Vous y aurez accès :
  - En cliquant ici <https://forms.office.com/r/iLteLwW9sy>
  - Ou en scannant ce code QR
- Signer une entente mentorale dans le cadre du programme.



Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à rencontrer un mentor de votre école ou à joindre un membre de l'équipe des Services éducatifs aux jeunes responsable du dossier insertion professionnelle à l'adresse courriel suivante :

[soutienip@csstl.gouv.qc.ca](mailto:soutienip@csstl.gouv.qc.ca)